bureau taximontréal

4949, rue Molson
Montréal (Québec)
H1Y 3H6
514 280-6600

COMMUNIQUÉ

pour diffusion immédiate

Le Bureau du taxi du Montréal et le Service de police de la Ville de Montréal constituent les seules autorités aptes à effectuer des saisies dans le cadre de la lutte au transport illégal de personnes par taxi

Montréal, le 6 octobre 2015 – En lien avec l'article paru sur le site du Journal de Montréal le mercredi 30 septembre dernier, le Bureau du taxi de Montréal (BTM) a reçu des informations indiquant que d'autres actions semblables auraient été commises récemment.

Nous tenons à rappeler à l'ensemble de l'industrie du taxi que nous constituons, avec le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), la seule autorité apte à effectuer des saisies dans le cadre de la lutte au transport illégal de personnes par taxi. « Nous mettons les membres de l'industrie en garde contre les risques sérieux à s'improviser inspecteur et à tenter de se faire justice soi-même. Nous n'approuvons aucunement ces actions », prévient Linda Marchand, directrice générale du Bureau du taxi.

Le Bureau du taxi rappelle que son équipe d'inspecteurs formés patrouille tous les jours le territoire de la Ville de Montréal. Quatre inspecteurs ont d'ailleurs été ajoutés à l'équipe de patrouilleurs. « La lutte au transport illégal figure toujours parmi nos priorités et nous maintenons la pression », assure Chelène Coulanges, directrice des inspections et enquêtes au BTM.

Les individus qui effectuent des saisies auprès de conducteurs de véhicules effectuant du transport illégal de personnes par taxi s'exposent à de sérieuses conséquences. « En plus de se mettre en danger, ces personnes risquent de faire l'objet d'un dossier criminel et de perdre leur permis de chauffeur de taxi », prévient Mme Coulanges.

Le SPVM mène actuellement une enquête au sujet des évènements mentionnés précédemment. « Nous espérons que les membres de l'industrie ne poursuivront pas dans cette voie. En plus de nuire à l'image du taxi, ces actions nuisent à nos opérations », souligne Mme Marchand.

Le Bureau du taxi peut recevoir des plaintes, questions ou commentaires à l'adresse bureaudutaxi@ville.montreal.qc.ca ou par téléphone au 514 280-6600.

- 30 -

Contact :
Marie-Hélène Giguère
Chargée de communication
514 280-3788 ou 514 708-6161
marie-helene.giguere@ville.montreal.qc.ca